



COMPTE RENDU DE L'ATELIER THEMATIQUE N°2 « PRESERVER L'EQUILIBRE ENTRE POPULATION ET EMPLOI »

REUNION DU 19/06/2013

Objet : L'atelier thématique n°2 était consacré à la « *préservation de l'équilibre entre emploi et population* ». L'objectif était de présenter aux participants, le diagnostic socio-économique du village de manière à ce qu'ils s'approprient le sujet et puissent s'exprimer et échanger.

Présents :

M. PRONESTI	Maire de la Commune d'Aramon
M. BARDET	Délégué à l'urbanisme
Mme GRASSET	Conseillère Municipale
Mme FOMBONNE ROUVIER	CAUE
Mme VINOT	Citoyenne
Mme MANCIER	Citoyenne
M. SALVADOR	Citoyen - correspondant Midi-Libre
M. GRASSET	Citoyen
M. MOULY	Citoyen
Mme MOULY	Citoyenne
Mme FERAUD	Service urbanisme

I. GENERALITES :

M. BARDET présente chacun des participants et s'il y a lieu leur fonction.

Monsieur Le Maire remercie l'ensemble des participants à l'atelier et insiste tant sur l'importance que sur la complexité de l'élaboration de notre futur PLU.

M. BARDET présente le document projeté, le plan retenu servant alors de fil rouge lors de cet atelier.

II. COMPTE-RENDU :

➤ Le contexte

M. BARDET informe les participants de l'évolution du cadre normatif attaché à l'élaboration d'un PLU. Avec la loi Grenelle II, il est imposé la réalisation de nouvelles études permettant d'apprécier plus finement l'impact environnemental des PLU. A cet effet, nous avons dû lancer des études pour la réalisation d'un schéma directeur d'eau et d'assainissement, de pluvial, une étude Natura 2000. Il faudra également que nous déterminions, chiffre à l'appui la consommation des espaces naturels dans notre PLU.

Par ailleurs, la loi Grenelle II impose désormais aux collectivités d'établir une orientation d'aménagement et de programmation.

Sur ce point, Mme FOMBONNE ROUVIER précise que la Commune devra, de manière obligatoire, prévoir une orientation d'aménagement et de programmation pour toute zone nouvellement ouverte à l'urbanisation par le PLU (future zone AU). De manière facultative, nous pourrions présenter une OAP pour des zones déjà urbanisée mais où, une densification ou une requalification est opportune. M. BARDET ajoute que la définition de trame bleue et verte (rendue obligatoire par la loi Grenelle II) pourra prendre la forme d'une OAP facultative au travers d'aménagements paysagers spécifiques.

Il s'agit donc là encore, de réflexions supplémentaires à mener.

Aussi, puisque ce temps est incompressible, la municipalité a fait le choix de le mettre à profit et de relancer la dynamique de concertation citoyenne mis en place depuis 2009. A l'image déjà de l'atelier du 9 octobre 2010, l'atelier de ce soir est consacré à la préservation de l'équilibre entre emplois et population.

➤ Le diagnostic socioéconomique du Territoire

M. BARDET met en exergue que la particularité d'Aramon sur le plan de l'économie et de l'emploi est de posséder 4 entreprises significatives dont les directions générales se situent à l'extérieur de notre territoire :

- Sanofi : 800 emplois
- CPT EDF : 125 emplois
- Expansia : 105 emplois
- Rijk zwaan : 105 emplois

Ces entreprises sont un gisement d'emplois important. D'ailleurs, l'emploi en Aramon est fortement lié au secteur industriel puisque ce dernier offre 62% des emplois sur Aramon.

A l'échelle de l'intercommunalité, là encore, le bassin d'emploi d'Aramon n'est pas négligeable puisqu'il recoupe 1/3 des emplois intercommunaux

Néanmoins, ce seul constat ne suffit pas car sur ces 1135 emplois seulement 15 à 25% seraient occupés par des personnes résidant à Aramon. Inversement et dans une proportion équivalente, environ 1000 Aramonais travaillent sur une autre commune que leur commune de résidence.

M. BARDET précise que ces quatre entreprises ont été interrogées sur leurs perspectives d'embauche à moyen et long terme. Hormis RIJK ZWAAN, elles n'envisagent pas de recruter.

Un point est fait sur le maintien en activité de la centrale EDF.

M. Le Maire énonce que la crainte concernant le devenir d'EDF s'est largement répandue auprès des salariés et de la population. Tout comme leurs concitoyens, les élus locaux sont également soucieux du devenir de la centrale, des réunions tripartites (Direction, maire, député) ont eu et auront lieu afin de permettre un suivi précis de ce dossier.

Aujourd'hui, nous sommes dans une phase d'incertitude et ce, pour plusieurs raisons. L'hypothèse originellement retenue était celle d'une durée de vie de la centrale fixée à 2023.

M. SALVADOR précise que si les inquiétudes devaient se confirmer, la fin de la centrale sera davantage programmée pour 2015.

Il ajoute qu'en 2015 il y aura deux échéances :

- Une échéance technique liée à l'évolution des normes environnementales. Cela va nécessiter une mise aux normes de la centrale
- Une échéance financière et c'est là, le point le plus crucial. Il s'agit du calcul du coût de revient du site dans le barème d'appel des différents sites d'EDF. A l'heure actuelle, la centrale n'est pas la plus compétitive, elle se situe en queue de peloton. En conséquence, le site est peu sollicité car il coûte cher et parce qu'il est peu sollicité, les coûts augmentent du fait de la nécessaire maintenance et de charges fixes importantes. C'est donc un cercle vicieux.

M. BARDET demande alors si la centrale continue à jouer son rôle d'appoint en cas de pic de consommation et sert donc encore à écrêter les aléas de production.

M. SALVADOR précise qu'elle joue encore son rôle mais le marché de l'Energie s'est ouvert aux marchés financiers avec une bourse de l'Energie. Et, le choix est fait, selon le coût de revient d'importer ou de procéder à des délestages.

M. BARDET questionne le maire sur le devenir du projet de photovoltaïque développé par la centrale. M. Le Maire précise que ce projet est toujours d'actualité puisque la centrale a demandé la prorogation de la durée de validité du permis de construire.

Mais, M. Le Maire précise que, là encore, la réalisation va dépendre de considérations financières puisque ce qui avait concouru à la réalisation de cette centrale photovoltaïque était le droit de revendre l'électricité à un prix préférentiel. Sans cette possibilité, l'opportunité de cette centrale est remise en question.

M. Le Maire signale l'évolution qu'a connue EXPANSIA. En 2009, le site a été menacé de fermeture. Désormais, l'usine est dans une dynamique de maintien des emplois.

Plus généralement, même avec une usine telle que Sanofi, nous ne sommes pas à l'abri de compression d'effectifs. Nous devons donc nous prémunir et nous préparer à toute éventualité. Il faut donc se projeter sur le devenir d'Aramon et partant de son Economie.

M. BARDET précise ensuite que les emplois liés à l'agriculture sont en perte de vitesse.

M. GRASSET demande si la surface consacrée aux terres agricoles a elle aussi été diminuée. M. BARDET indique que la superficie est relativement stable. On a davantage assisté à une mutation des activités agricoles avec une mécanisation plus importante, un vieillissement de la population et à la difficulté des jeunes agriculteurs de s'installer.

M. Le Maire précise que notre village a été marqué par la présence d'une très forte d'activité agricole (maraicher, arboriculteur, viticulteur...).

Si demain, il n'y a pas de requalification de la valeur travail de l'agriculteur et de la terre, il sera très difficile aux jeunes agriculteurs de poursuivre dans cette voie. C'est d'ailleurs pour cela, précise M. Le Maire, que nous avons souhaité intégrer dans le PLU, la préservation de ces espaces agricoles et accompagner l'installation des jeunes agriculteurs.

M. Le Maire poursuit en faisant un point sur l'entreprise de cagette ESCUDIER. Cette entreprise locale emploie environ 70 employés, c'est donc un employeur important de la Commune. Sa production est fortement liée à l'activité agricole, les cagettes servant au conditionnement et au transport des fruits et légumes.

➤ Quels enjeux ?

Cette analyse de l'évolution de l'emploi, la pérennité des sites, le déclin de l'activité agricole démontre la nécessité de préparer l'avenir en accueillant de nouveaux entrepreneurs, de nouveaux sites. Le problème majeur est de trouver des parcelles non soumises aux risques (industriel, inondation, incendie...).

M. GRASSET estime qu'il faudra aussi essayer de proposer des solutions pour inciter les personnes travaillant sur Aramon à résider sur la commune en proposant une offre de logement appropriée. M. BARDET renchérit puisqu'il serait également opportun de proposer du travail aux aramonais sans activités.

Plusieurs secteurs paraissent propices à l'accueil de nouvelles entreprises.

- *Le secteur compris entre la route de Dève et la voie de chemin de fer à proximité de l'usine de Sanofi.*

Mme MANCIER s'inquiète de l'exposition de cette zone au risque technologique. M. BARDET lui précise que le PPRT a été approuvé récemment et excluait cette zone du périmètre à risque.

M. BARDET rappelle la position exprimée par SANOFI consistant en un refus fondé sur un futur et hypothétique besoin de foncier pour permettre dans les décennies à venir de développer le site.

M. GRASSET s'interroge sur ce refus dans la mesure où cette zone d'activité peut servir au développement du site par une proximité de sous-traitants. En outre, le développement du site peut se faire au nord de l'entreprise.

M. Le Maire énonce que nous allons accompagner la CCPG qui a la compétence économie commerce dans l'étude qu'elle s'apprête à lancer sur l'opportunité d'une telle zone en Aramon.

M. SALVADOR attire l'attention sur le fait qu'il faudrait déceler des entrepreneurs ayant des attentes différentes. Il pourrait ainsi s'agir de PME ou d'artisans qui auront un besoin en terme de

locaux, comme il pourrait y avoir des entreprises qui ne veulent que des pied-à-terre sur Aramon et n'auront besoin que d'un local de vente afin d'améliorer leur flexibilité.

M. BARDET évoque la possibilité d'attirer des start-up ou de nouvelles entreprises au vue de notre proximité d'Avignon notamment. Leur besoin pourrait prendre la forme de bureaux fonctionnels plutôt que de terrains ou d'entrepôts et magasins.

M. GRASSET précise qu'Aramon doit proposer une offre d'équipement adéquate notamment au niveau de l'éligibilité du territoire aux nouvelles technologies et moyens de communication.

M. Le Maire précise que des travaux pour amener la fibre optique sont en cours.

- *Le secteur de la gare*

Ce secteur est composé de maisons individuelles et d'artisans avec notamment un local de production.

Mme VINOT demande s'il faut d'abord s'interroger en sur les secteurs où nous pourrions accueillir de nouvelles entreprises ou plutôt que sur le type d'activité que nous voulons attirer.

M. GRASSET estime que l'on pourrait se tourner vers l'accueil d'entreprises à « *matière grise* ».

M. Le Maire précise que géographiquement Aramon peut être attractif, avec la proximité d'Avignon, la réouverture de la gare. Un autre levier est la fiscalité car là encore Aramon est intéressant.

Les enjeux pourraient donc être de développer le secteur tertiaire et le secteur touristique.

Le débat porte ensuite sur les mesures à mettre en œuvre pour encourager la consommation sur Aramon.

Un constat s'impose, les habitants des villages voisins ne viennent pas ou très peu sur Aramon pour consommer. Le village n'a donc pas un rayonnement suffisant. Il en est de même pour les touristes (avec des cyclistes nombreux) qui ne consomment pas davantage.

Pis, les aramonais eux-mêmes consomment à l'extérieur du village.

Mme FOMBONNE ROUVIER précise que les pratiques commerciales ont évolué car désormais le client va davantage dans les supermarchés plutôt que les hypermarchés c'est-à-dire un magasin à taille humaine.

Elle ajoute aussi qu'Aramon pourrait davantage miser sur ses atouts avec une place plus importante laissée aux productions agricoles locales. Car aujourd'hui, il y a un retour aux produits de la terre. On peut donc essayer d'influer sur le mode de production et de consommation.

M. GRASSET insiste sur le fait que la cave viticole d'Aramon ne met pas en valeur sa production.

Plus généralement, c'est l'ensemble de nos produits qui ne sont pas suffisamment exposés.

Mme FOMBONNE ROUVIER présente l'exemple de Saint-Christol (à proximité de Lunel) où un projet porté par l'intercommunalité a vu le jour. Il consiste en un parcours œnologique. Il s'agit d'une succession de bâtiments avec tous un cachet, à proximité du village. Cet espace rassemble un point d'accueil pour touristes, une salle de séminaire, un restaurant, un parcours didactique sur les traditions locales, un caveau dégustation présentant l'ensemble des vins de la commune et des villages avoisinants, un jardin méditerranéen. C'est donc un parcours complet avec une offre

globale qui permet au touriste de rester et consommer sur la journée. Les demandes de réservation sont déjà conséquentes, le site a donc toutes les chances de fonctionner.

Parallèlement se pose la question de l'accueil hôtelier sur la commune, là encore on peut prendre l'exemple d'Aimargues qui a permis l'implantation en bordure de la zone d'activité d'un hôtel de l'enseigne Fast Hotel, qui permet simultanément l'accueil de touristes de passage et professionnels liés aux grandes entreprises environnantes (Royal Canin, Eminence....).

Aramon pourrait donc s'inspirer de ce cas, car comme Saint-Christol nous avons des atouts (les capitelles, la halte-fluviale, la Via Rhôna, le centre ancien, l'Eglise en cours de restauration, les produits locaux), il faut uniquement les mettre en valeur au travers d'une offre globale. Nous avons un avantage supplémentaire par rapport à Saint-Christol qui tient à notre proximité avec AVIGNON, ses gares, de son festival, et des autoroutes proches.

Un consensus est trouvé sur la présence insuffisante de l'office du tourisme.

M. Le Maire précise qu'Aramon s'est battu auprès de la CCPG pour pérenniser l'office du tourisme sur la commune. Les Petites Halles accueilleront sous peu un office du tourisme communautaire, beaucoup plus dynamique et il pourra dédier un espace aux produits locaux.

La question de l'hébergement est ensuite abordée. Il est clair que nous ne parviendrons à inciter les touristes à consommer sur place que si nous mettons à leur disposition une offre d'hébergement.

Mme VINOT énonce d'ailleurs que la demande en hébergement semble déjà présente puisque les chambres d'hôtes sur le territoire se multiplient.

M BARDET précise que des hypothèses d'hôtels ont déjà été étudié mais pour le moment rien de concret ne se dessine malgré les efforts de la Municipalité que ce soit sur la ZAC des Rompudes ou ailleurs. Il faut aussi savoir quelle forme doit prendre ce lieu afin de répondre au mieux aux attentes des touristes mais aussi des clients et fournisseurs des entreprises d'Aramon qui pour le moment logent à Avignon. Cela reste à l'étude. On précise aussi que le PPRI nous interdit tout camping et caravaning, hormis une zone de « Loisirs » sur la base d'habitat de type chalet ou bungalow sur fondation, derrière les équipements sportifs.

M. MOULY questionne M. Le Maire sur le devenir des Paluns. Il propose de créer une base nautique. M. Le Maire précise que cette zone offre de grandes potentialités en matière de biodiversité. C'est également un lieu stratégique pour la gestion des inondations. Il souligne l'opportunité de mettre ce site en valeur et précise qu'une étude a, dans ce but, déjà été lancée. L'idée d'une base nautique n'est pas à l'ordre du jour.

➤ La conclusion

M. BARDET conclut que le but est de garder l'esprit village et éviter qu'Aramon ne devienne un village dortoir. C'est pourquoi nous devons préserver le vivier associatif et veiller au fait que les aramonais continuent à faire vivre leur village.

III. PROCHAINE REUNION ET DOCUMENTS DE TRAVAIL

Le document présenté lors de la réunion de ce mercredi 19 juin, ainsi que le présent compte-rendu seront disponibles sur le site internet de la commune (www.aramon.fr).

L'Atelier N° 3 PLU dont le titre sera « *Favoriser un développement urbain mesuré et durable* » pourrait se tenir le **lundi 16 septembre à 18 heures**